

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

24 OCT. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



24157348

N° d'entreprise : **458 339 252**

Nom

(en entier) : **Ilya Prigogine asbl**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Campus de la Plaine - Bâtiment HA, Boulevard du Triomphe accès 2,
CP 220/01, 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démissions et remplacement

L'Assemblée générale de l'asbl Ilya Prigogine, réunie régulièrement le 20 juin 2024 et le quorum étant atteint, a pris acte de la démission de Madame Chantal Van Cutsem, membre de l'Assemblée générale pour le groupe 1.

L'Assemblée générale a, au cours de la même réunion, validé le renouvellement de l'ensemble des mandats d'administrateurs pour une durée de 6 ans à compter du 20 juin 2024, à l'exception de Madame Postiaux du groupe 1, qui se voit remplacée par Monsieur Thomas Gillet, né le 27 janvier 1987 à Anderlecht et domicilié au 112 Avenue Kersbeek, à 1190 Bruxelles.

Désormais le Conseil d'Administration se compose comme suit :

BARDAXOGLU Nicole, administrateur;
BETTENS Michel, administrateur;
CARPENTIER Alain, administrateur;
CASTELEIN Pierre, Secrétaire général;
COETS Patrick, Trésorier;
GILLET Thomas, administrateur;
MAES Michel, administrateur;
MAHIEU Jean Luc, Président;
MALFAIT Philippe, administrateur;
MONS Willy, administrateur;
POQUET Andrée, administrateur;
ROGEMAN Yves, administrateur;
TERMONIA Arnaud, administrateur;
VANHERWEGHEM Jean-Louis, Vice-Président.

Désormais l'Assemblée générale acte sa nouvelle composition comme suit:

ANTIERENS Christine,
BARDAXOGLU Nicole,
BELOT Jean-Luc,
BETTENS Michel,
CARPENTIER Alain,
CASTELEIN Pierre,
COECKELBERGHS Ralph,
COETS Patrick,
GILLET Thomas,
GORAY Eddy,
HAEMELS Carine,
MAES Michel,
MAGERMAN Françoise,
MAHIEU Jean Luc,
MALFAIT Philippe,
MONS Willy,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



MOSER Muriel,
POQUET Andrée,
ROGGEMAN Yves,
TERMONIA Arnaud,
VAN BEVER Dan,
VANHERWEGHEM Jean-Louis,
VERBIST Janine.

Conformément à l'article 31 des statuts, l'asbl est valablement représentée par deux administrateurs, en l'occurrence Monsieur Jean Luc Mahieu, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Jean-Louis Vanherweghem, Vice-Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).